

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE COUDRECIEUX

Séance du 26 janvier 2016

Date de Convocation :

Le 19 janvier 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil seize, le vingt-sixième jour du mois de janvier, à vingt heures trente minutes, **le conseil municipal** de la commune de Coudrecieux, s'est réuni en séance publique, au nombre prescrit par la loi, à la mairie de Coudrecieux, sous la présidence de **Monsieur Laurent GOUPIL**, Maire.

Étaient présents : M. GOUPIL Laurent, Mme DEROUINEAU Christine, M. EPINEAU Jean-Luc M. CUREAU Gilbert, Mme PILET Florence, M. HAMELIN Fabrice, M. CHANTEPIE Mickaël, M. DREUX Patrice, Mme MARIS Corine, M. CHAMBRIER Thomas, M. RICAUX Damien, , Mme CHEVEREAU Annette, M. MIARD Marcel.

Étaient absents excusés : Mme PECATTE Charlotte -> donne pouvoir à M. GOUPIL

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Madame Florence PILET

ORDRE DU JOUR

- Validation du Compte-Rendu du Conseil précédent,
- Autorisation des dépenses d'Investissements,
- Salaire des Agents Recenseurs,
- Nouvelle règlementation des indemnités du Maire et des Adjointes,
- Convention Eglise des Loges,
- Questions Diverses.

VALIDATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL PRECEDENT

Le compte-rendu du conseil du 15 décembre 2015 a été adopté à l'unanimité.

AUTORISATION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Monsieur le Maire demande de l'autoriser à pouvoir engager des dépenses en investissement avant le vote du budget primitif 2016. Cette délibération est prise tous les ans afin de pallier à toute-dépense en investissement, comme par exemple le remplacement d'un matériel nécessaire au service. Une information est obligatoirement faite aux membres du Conseil Municipal à chaque conseil suivant l'engagement de dépense, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016, et ce, dans la limite du quart des dépenses d'investissement de l'année précédente (chapitres 20-21 et 23).

Monsieur Thomas CHAMBRIER, demande à combien s'élève le quart du budget. Monsieur le Maire répond qu'il s'agit au maximum d'un quart de 105 000,00 €. Il rappelle qu'il a une délégation du Conseil Municipal pour un montant maximum de 4 000,00 € et qu'au-delà une délibération du Conseil Municipal est obligatoire.

Préalablement au vote primitif 2016, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2015.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1er trimestre 2016, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits au budget 2015 avant le vote du Budget 2016.

SALAIRE DES AGENTS RECENSEURS

Monsieur le Maire rappelle que du jeudi 21 janvier au samedi 20 février 2016 se déroulera sur la commune de Coudrecieux, le recensement de la population. Pour cela, la commune a recruté 2 Agents Recenseurs : Monsieur HASKAYNE-DUBOIS Jean-Noël et Madame BOSNYAK Marie-Claire. Ils seront rémunérés sur la même base que le recensement de l'année 2011 soit :

- 3.86 € par logement (Feuille Logement)
- 1.10 € par logement pour l'enquête famille (Bulletin Individuel)

Il précise qu'à la fin du premier semestre 2016, une dotation forfaitaire de recensement, d'un montant de 1 436.00 €, sera versée à la commune de Coudrecieux. Le montant de cette dotation est un peu inférieur à ce que vont percevoir les agents recenseurs.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** la rémunération des agents recenseurs comme suit :
 - 3.86 € par logement (Feuille Logement)
 - 1.10 € par logement pour l'enquête famille (Bulletin Individuel)

NOUVELLE REGLEMENTATION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que la Préfecture de la Sarthe a transmis en mairie, le 14 janvier dernier, un courrier informant que conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015, les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème prévu à l'article L 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Cela signifie qu'à partir du 1^{er} janvier 2016 les maires des communes de moins de 1000 habitants perçoivent automatiquement 100% de l'indemnité de Maire.

Il ajoute que, le Conseil Municipal doit toutefois délibérer à nouveau sur les indemnités des Adjointes, afin de déterminer le régime indemnitaire des adjoints au maire, s'ils souhaitent voir leur taux changer.

Monsieur Marcel MIARD, demande qui verse cette indemnité. Monsieur le Maire lui répond que c'est la commune. Monsieur Jean-Luc EPINEAU, ajoute que la commune reçoit une aide de l'Etat pour les indemnités des élus, mais qu'elle est de faible montant.

Monsieur le Maire précise que cette nouvelle réglementation aura un impact sur le budget. Il explique que le taux voté par le Conseil Municipal pour les 3 adjoints, au début de la mandature, est de 6,60% de l'indice 1015 de la fonction publique. Le taux maximum pouvant être attribué est de 8,25%. Dans l'éventualité d'un passage au taux maximum, le supplément pour l'ensemble des adjoints serait de 2 350,08 € sur une année.

Monsieur Jean-Luc EPINEAU demande le montant de l'augmentation de l'indemnité du Maire sur une année. Monsieur le Maire répond que cela représente 5 151,48€, soit une dépense supplémentaire totale de 7 501,56 € par an pour l'ensemble des 4 élus.

Madame Christine DEROUINEAU indique au Conseil Municipal qu'elle ne souhaite pas changer de taux, car elle s'est engagée en début à mandat de ne pas prendre le taux maximum pour les indemnités d'adjoint. Cela ne changera en rien son investissement.

Monsieur Gilbert CUREAU indique également au Conseil Municipal qu'il ne souhaite pas changer le taux de son indemnité.

Monsieur Marcel MIARD demande à Monsieur Gilbert CUREAU quelles sont ses attributions en tant qu'adjoint actuellement, ayant entendu cette remarque par des personnes.

Monsieur le Maire prend la parole et répond à Monsieur Marcel MIARD qu'il doit parler en son nom d'une part, et d'autre-part, qu'il n'accepte pas cette question envers un seul élu, si elle doit être posée, elle doit l'être à l'encontre de tous les adjoints.

Après interrogation, aucun des membres du Conseil Municipal n'a entendu les propos rapportés par M. MIARD.

Monsieur Gilbert CUREAU, tient à répondre à M. MIARD, qu'il a en charge la commission des bâtiments, qu'il est membre du syndicat du Dué et Narais et fait partie du bureau syndical, du Conseil Syndical du SAEP de Dollon et est également suppléant au SMIRGEOMES, et qu'il participe quasiment toujours aux réunions de ces organismes.

Monsieur le Maire reprend la parole et indique que Madame Christine DEROUINEAU et Monsieur Gilbert CUREAU, souhaitent garder le même taux d'indemnité. Il demande à Monsieur Jean-Luc EPINEAU, ce qu'il souhaite. Ce dernier répond que si le Maire passe au taux maximum, il souhaite également avoir le taux maximum.

Monsieur Damien RICAUX, demande si le vote des taux doit être identique pour l'ensemble des adjoints ou s'ils peuvent être votés individuellement. Il est répondu que les 3 adjoints peuvent avoir un taux différent.

Madame Christine DEROUINEAU propose de se retirer si les conseillers veulent débattre sur ce point. Le Conseil Municipal précise que cela n'est pas nécessaire.

Madame Corine MARIS, demande pourquoi cette loi a été mise en place ? Monsieur le Maire lui répond que la réforme a été proposée pour améliorer le statut des élus, et notamment pour ceux qui diminuent leur activité professionnelle pour assurer leur fonction au sein de la collectivité.

Monsieur le Maire demande si le conseil souhaite voter à bulletin secret. Au vu de la réponse du conseil, le vote aura lieu à main levée et par adjoint.

Madame Florence PILET, demande si il est possible d'appliquer un taux moyen de 7,42 % pour les 3 adjoints. Le conseil municipal ne le souhaite pas. La proposition est faite de voter en fonction des demandes des adjoints.

Après discussion, Monsieur le Maire soumet au vote le taux des indemnités de fonctions des adjoints :

➤ **Christine DEROUINEAU, 1^{ère} Adjointe :**

- 6.60% : 5
- 8.25% : 2
- Abstention : 7

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité des votants et représentés,

- **DECIDE** de garder le taux de l'indemnité de Madame Christine DEROUINEAU, 1^{ère} Adjointe au taux de 6.60 % de l'indice 1015

➤ **Jean-Luc EPINEAU, 2^{ème} Adjoint**

- 6.60% : 2
- 8.25% : 7
- Abstention : 5

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité des votants et représentés,

- **DECIDE** d'augmenter le taux de l'indemnité de Monsieur Jean-Luc EPINEAU, 2^{ème} Adjoint au taux de 8.25% de l'indice 1015 à compter du 1^{er} février 2016.

➤ **Gilbert CUREAU, 3^{ème} Adjoint**

- 6.60% : 7
- 8.25% : 0
- Abstention : 7

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité des votants et représentés,

- **DECIDE** de garder le taux de l'indemnité de Monsieur Gilbert CUREAU, 3^{ème} Adjoint au taux de 6.60 % de l'indice 1015

CONVENTION EGLISE DES LOGES

Cet objet ne sera pas soumis au vote lors de cette réunion, l'association des Amis de l'église des Loges n'ayant pas encore donné son avis sur le projet proposé, projet qui a été transmis aux membres du Conseil Municipal avec la convocation de la présente réunion.

Monsieur le Maire rappelle que la commission communale a établi ce projet de convention en vue de formaliser les relations partenariales entre la mairie et l'association pour l'utilisation de l'église des Loges, ainsi que pour les animations qui peuvent y être organisées. Cette convention ne traite pas d'éventuels travaux à venir, qui feraient l'objet d'un avenant, le cas échéant.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal, s'il y a des questions sur la convention. Ce projet n'appelle aucune observation du Conseil.

INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire indique qu'il a rendez-vous le 5 février prochain pour le dossier de subvention de la réserve parlementaire de Madame Marietta KARAMANLI, député. Cette dotation est prévue pour les travaux de l'école.
- Monsieur le Maire indique que nous avons reçu le contrat pour la mission SPS de la société SARL PIERRE SPS pour les travaux de l'école.
- Monsieur le Maire annonce que nous avons reçu une première version de l'Audit Energétique. La société M3E viendra probablement présenter l'audit au prochain Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire informe que l'installation de l'alarme a été reportée au mercredi 10 février 2016.
- Monsieur le Maire explique que le projet de l'échangeur autoroutier de Connerré est repoussé par le Conseil départemental de la Sarthe. Un courrier a été rédigé par des élus pour réagir à cette décision. Il est proposé de faire ce projet sur plusieurs années, ce qui permettrait de retrouver des financements.
- **Commission Communication** : M. le Maire informe le Conseil Municipal que le Petit Coudrecélestin est imprimé et demande que les Conseillers s'organisent pour sa distribution au cours de la présente semaine.

- **Commission des Finances** : Réunion le lundi 1^{er} février 2016 à 20h00 et le Lundi 22 février 2016 à 20h00. Ce qui permettrait, sous réserve d'avoir suffisamment d'informations, de voter le budget le 7 ou le 14 mars 2016.
- **Commission Voirie** : Réunion le jeudi 4 février 2016 à 20h30 pour étudier les projets pour l'année 2016.
- Réunion de tous les conseillers le jeudi 03 mars 2016 à 20h30
- Monsieur Gilbert CUREAU, indique qu'il y aura des commissions des bâtiments pour suivre les travaux de l'école.

QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Monsieur Gilbert CUREAU propose à Monsieur Damien RICAUX de faire un état des lieux des bâtiments communaux, concernant les installations électriques, avec un agent de la commune.
Monsieur Jean-Luc EPINEAU indique que Monsieur DEROUINEAU Didier, employé communal, souhaite passer le niveau supérieur de l'habilitation électrique.
- ❖ Madame Christine DEROUINEAU indique que la commune a reçu un avis favorable des services de l'Etat pour la mise en place de l'Ad'ap (Agenda pour l'accessibilité) sur 3 ans.
- ❖ Monsieur Jean-Luc EPINEAU remercie Madame Corine MARIS et Madame Annette CHEVEREAU, pour la réalisation, avec l'aide des employés communaux, du parterre devant l'église des Loges qui est très réussi.
- ❖ Monsieur Marcel MIARD indique qu'il est allé au terrain de foot avec Didier, Thierry et Alain pour abattre des arbres. Le bois a été donné à un administré qui a quelques difficultés pour se chauffer.

Séance levée à 22h07

Pour extrait conforme,
Suivent les signatures au registre
Le Maire, Laurent GOUPIL